

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-8-11-3

Séance du vendredi 13 septembre 2013

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIERES - SOUTIEN AU PROJET "LES JOURNEES DE L'ARCHITECTURE/DIE ARCHITEKTURTAGE 2013"

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-11-1 du Conseil Général du 5 décembre 2012 relative au budget primitif 2013 "Action transfrontalière, européenne et internationale",
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde une subvention de 3 000 € à la Maison Européenne de l'Architecture – Rhin Supérieur de Strasbourg pour l'organisation des "Journées de l'Architecture" qui se tiendront du 27 septembre au 8 novembre 2013.

Cette subvention sera imputée sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du budget départemental de l'exercice 2013.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 SEPTEMBRE
2013

Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FIT00118	MAISON EUROPEENNE DE L'ARCHITECTURE - RHIN SUPERIEUR Les Journées de l'Architecture 2013	3 000,00
	Cofinancement : ETAT (financeur) : 6 210,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 10 000,00 € COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG : 5 000,00 € VILLE DE STRASBOURG : 10 000,00 € MULHOUSE : 5 000,00 € COLMAR : 3 000,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 5 000,00 €	
	Total	3 000,00